

Saint-Nazaire. De quelle nature les rejets polluants de l'incendie ?

Trois associations de défense des riverains interpellent les autorités afin que toute la lumière soit faite sur l'éventuelle toxicité des fumées après l'incendie de carcasses de voitures chez GDE.

[Ouest-France](#) Publié le 18/05/2020 à 15h48



Trois associations de défense des riverains (Habitants de Gron, Vivre à Méan Penhoët, Association dongeoise des zones à risque et du PPRT) demandent, dans un communiqué, que soit révélée la nature des rejets polluants après l'incendie du mercredi 13 mai, dans l'usine de recyclage de métaux Guy Dauphin Environnement de Montoir-de-Bretagne.

« Même si cet accident industriel ne peut pas être comparé à celui de l'usine Lubrizol à Rouen, les dégagements d'épaisses fumées ont sérieusement inquiété les riverains. Il est important de connaître les impacts sanitaires potentiels à court, moyen et long termes et de préciser les moyens de prélèvements et d'analyses mis en œuvre. »

N'y a-t-il pas eu sous-estimation du risque d'incendie sur les différents stockages de déchets dangereux (batteries, fuel, acide sulfurique) ?

Il est indispensable que préfecture, Dreal, Agence régionale de santé, etc interrogent les Montoirins, Nazairiens et ceux qui se sont trouvés sous l'épais panache de fumée noire pour en mesurer l'impact sanitaire et environnemental.

L'industriel dispose, conformément à l'arrêté préfectoral, d'un délai de quinze jours pour produire un rapport d'accident. »